

Mathieu GUIDÈRE

Introduction à la traductologie

Penser la traduction : hier, aujourd'hui, demain



TRADUCTO



de boeck



Introduction à la traductologie

Penser la
traduction : hier,
aujourd'hui,
demain





Collection dirigée par Mathieu GUIDÈRE

TRADUCTO

Collection destinée aux étudiants en traduction du 1^{er} degré supérieur aux niveaux plus élevés ainsi qu'aux professionnels, Traducto offre des manuels ciblés, avec un appareil pédagogique développé («Faites le point», «Pour aller plus loin», «Testez vos connaissances»...), conçus par des auteurs renommés.

Son directeur, Mathieu Guidère, est professeur à l'ETI (*Université de Genève*) et directeur du GRETI (*Groupe de Recherche En Traduction et Interprétation*).

Déjà parus :

- BOCQUET Claude, *La traduction juridique. Fondement et méthode*
- GUIDÈRE Mathieu, *Introduction à la traductologie. Penser la traduction : hier, aujourd'hui, demain*
- GUIDÈRE Mathieu, *La communication multilingue. Traduction commerciale et institutionnelle*
- LAVOUR Jean-Marc, ȘERBAN Adriana, *La traduction audiovisuelle. Approche interdisciplinaire du sous-titrage*

Mathieu GUIDÈRE

Introduction à la traductologie

Penser la
traduction : hier,
aujourd'hui,
demain

TRADUCTO



de boeck



Pour toute information sur notre fonds et les nouveautés dans votre domaine de spécialisation, consultez notre site web : www.deboeck.com

Couverture et maquette intérieure : cerise.be
Mise en page : Nathalie Loiseau

© Groupe De Boeck s.a., 2008
De Boeck Université
Rue des Minimes 39, B-1000 Bruxelles

1^{re} édition

Tous droits réservés pour tous pays.

Il est interdit, sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, de reproduire (notamment par photocopie) partiellement ou totalement le présent ouvrage, de le stocker dans une banque de données ou de le communiquer au public, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit.

Imprimé en Belgique

Dépôt légal
Bibliothèque nationale, Paris : septembre 2008
Bibliothèque royale de Belgique : 2008/0074/319

ISSN 2030-8914
ISBN : 978-2-8041-5933-7

AVANT-PROPOS

Le présent ouvrage offre une présentation synthétique du vaste, mais peu connu, domaine de la traductologie. Il propose un exposé des activités de traduction sans aucune prétention à l'exhaustivité. Les principaux acquis des études traductologiques ont été pris en considération, mais l'originalité de l'ouvrage tient au fait qu'il met en évidence la diversité des approches théoriques et des pratiques professionnelles dans le domaine de la traduction et de l'interprétation.

L'autonomie de la traductologie est affirmée tout au long de l'ouvrage, malgré l'orientation interdisciplinaire qui sous-tend l'ensemble des chapitres. En se focalisant sur les problématiques proprement traductologiques, l'ouvrage permet de délimiter un champ d'étude propre et des ouvertures nécessaires et fructueuses.

Cette introduction à la traductologie s'adresse à tous ceux qui ont recours à la traduction, que ce soit dans le cadre universitaire ou professionnel. Par sa conception pratique, elle se veut un outil de référence pour les futurs traducteurs, interprètes, adaptateurs, localisateurs, professeurs de langues étrangères ou formateurs aux métiers de la traduction.

L'organisation de l'ouvrage vise avant tout à en faciliter la consultation. Les chapitres sont jalonnés d'aperçus généraux et d'encadrés synthétiques. Les idées développées sont illustrées par des exemples et des citations pour aider à la compréhension et à la mémorisation. Les termes techniques de la traductologie sont systématiquement définis et référencés.

Chaque chapitre est couronné par un résumé des idées principales et par une série de questions qui reprennent les points abordés. Ces questions permettent également de mettre en évidence les aspects les plus importants du chapitre. La rubrique des lectures conseillées est conçue autant comme un rappel des principaux acquis que comme une mise en perspective des idées développées. L'ensemble vise à initier le lecteur à la richesse de la traductologie.

À travers ce premier volume de la collection, nous espérons contribuer à la diffusion d'une *culture traductologique* insuffisamment connue. Nous voulons également mettre à la disposition des étudiants francophones, sur les cinq continents, les acquis des études les plus marquantes et les plus récentes concernant la traduction et l'étude des langues et cultures étrangères.

La dimension didactique et pédagogique tient une place particulière dans notre esprit parce que nous aimerions que les ouvrages de cette collection deviennent un outil de travail pour les étudiants et une source d'inspiration pour les enseignants en langues et en traduction.

Mathieu Guidère
Directeur de la collection

INTRODUCTION

L'ÂGE DE LA TRADUCTION

Avec la société de l'information mondialisée, nous sommes entrés de plain-pied dans l'âge de la traduction généralisée. Aujourd'hui, son importance dans le mouvement global n'est plus à démontrer : on traduit de plus en plus de documents et cela se fait de plus en plus vite, vers des langues sans cesse plus nombreuses. Cette tendance est accentuée par les progrès technologiques dans les secteurs de l'informatique et de la communication.

Le renouveau d'intérêt pour la traduction bénéficie aussi bien aux leaders économiques qu'aux acteurs de la société civile. La traduction joue un rôle clé dans d'innombrables domaines de la vie sociale et contribue au respect de la diversité linguistique et culturelle à l'échelle nationale et internationale. Le Prix Nobel Isaac Bashevis Singer estime que la traduction demeurera « l'essence même de la civilisation ». Dans de nombreuses régions du monde, elle est une donnée essentielle de l'évolution politique, économique et sociologique. Ainsi, pour le Vieux continent, Umberto Eco estime que « la langue de l'Europe, c'est la traduction ».

Cette prise de conscience de l'importance de la traduction explique le renouveau d'intérêt pour ses aspects pratiques et théoriques. Beaucoup soulignent à quel point l'histoire de la traduction en Europe se confond avec l'histoire de l'Occident : « Des concepts différents de la traduction ont prévalu à des époques différentes. (...) la fonction et le rôle du traducteur ont radicalement changé. L'explication de tels changements relève de l'histoire culturelle (...) Quant aux positions à l'égard de la traduction et des conceptions traductionnelles qui ont prévalu, elles appartiennent à l'époque qui les a produites et aux facteurs socioéconomiques qui ont dessiné et déterminé leur époque » (Bassnett 1980 : 74).

D'autres insistent sur la diversité des missions assignées à la traduction selon les époques et les commanditaires : « On a traduit pour découvrir une culture, pour s'approprier un savoir. On a traduit pour répandre ou défendre des idées religieuses, pour imposer ou combattre des doctrines philosophiques ou des systèmes politiques. On a traduit pour créer ou parfaire une langue nationale. On a traduit pour révéler une œuvre, par admiration pour un auteur. On a traduit même fictivement, faisant passer pour traductions des œuvres originales. On a traduit pour faire progresser les sciences et les techniques. On a traduit pour mille et une raisons. La traduction était tout à la fois arme et outil. Elle remplissait une mission » (Newmark 1982 : 4).

Les exemples historiques qui illustrent chacun de ces aspects ne manquent pas, car « la traduction est de tous les temps. Orale d'abord, écrite ensuite, elle a toujours existé. Elle fait partie intégrante de la vie intellectuelle de tout peuple civilisé » (Newmark 1982 : 366).

De nos jours, la traduction est intimement liée au mouvement global de la mondialisation. Elle est à la fois le vecteur et le produit de ce mouvement. Outre le caractère multilingue des institutions et des organisations internationales, la diversité linguistique et culturelle de notre monde est soutenue par des politiques linguistiques et des programmes de traduction ambitieux. Car la communauté internationale est plus que jamais consciente des enjeux civilisationnels liés à la traduction. On le sait désormais : qui sème le vent récolte la tempête, qui diffuse la traduction cueille la paix.

CHAPITRE 1

SITUATION DE LA TRADUCTOLOGIE : DÉLIMITATION DU CHAMP

La discipline qui se donne la traduction pour objet d'étude est apparue dans la seconde moitié du XX^e siècle, mais elle a reçu plusieurs appellations éphémères (science de la traduction, translatoologie, etc.) avant de devenir la « Traductologie » en français et « *Translation Studies* » en anglais.

Son champ d'étude a été rigoureusement défini, pour la première fois, par James Holmes (1972) dans un article intitulé "The Name and Nature of Translation Studies". Dans cet article, Holmes distingue deux grandes branches : la « traductologie théorique » et la « traductologie appliquée ». La première (théorique) a pour objet la description des phénomènes de traduction, la définition des principes explicatifs et la théorisation des pratiques traductionnelles ; la deuxième (appliquée) vise la mise en œuvre des principes et des théories pour la formation des traducteurs, le développement d'outils d'aide à la traduction ou encore la critique des traductions.

Pour Holmes, ces deux branches entretiennent une relation dialectique et ne doivent, en aucun cas, être perçues de façon exclusive ni unidirectionnelle. En effet, la traductologie théorique nourrit les applications pratiques, et la traductologie appliquée permet d'enrichir la réflexion théorique. Elles sont mises sur le même plan, et c'est pourquoi il convient d'accorder à chacune une égale attention. Ce faisant, Holmes ne définit pas d'objet d'étude unique à la traductologie : il envisage aussi bien l'étude du produit (le texte traduit) que celle du processus (le déroulement de la traduction). Selon lui, l'étude traductologique peut être « générale », c'est-à-dire embrasser la totalité de la discipline, ou bien « restreinte » à certains domaines, types de textes, problèmes

spécifiques ou époques historiques. L'essentiel est que le centre d'intérêt soit la « traduction » et non pas, par exemple, la « langue », le langage, la « psychologie », la « sociologie » ou encore la « technologie », même si ces aspects peuvent être importants dans le produit ou le processus de traduction. Tout est question de focalisation et de point de vue.

Car la traductologie a dû lutter pour trouver sa place parmi les autres disciplines qui se disputaient son objet d'étude. Ainsi, la traduction a été envisagée tour à tour comme une branche de la linguistique contrastive, de la linguistique appliquée, de la linguistique textuelle, de la psycholinguistique, ou encore comme une forme de communication multilingue ou bien de communication interculturelle ; sans oublier les approches littéraires, philosophiques ou anthropologiques auxquelles elle a pu donner lieu au fil du temps.

Bref, la traduction a été abordée suivant de multiples angles, mais aucune perspective d'étude n'a épuisé son objet ni ses problématiques, c'est pourquoi elle a évolué vers une discipline autonome d'essence interdisciplinaire. La traductologie forme aujourd'hui un champ de recherche étendu et ouvert, mais ayant des questions propres et des concepts adaptés à son objet protéiforme. Les emprunts conceptuels et méthodologiques faits aux autres disciplines ne doivent pas être envisagés dans la contradiction mais dans la complémentarité, parce que chaque approche éclaire, au fond, un aspect particulier de la traduction.

Ainsi, la traductologie nécessite une interrogation sur ses fondements et sur les conditions de sa validité. Cette approche épistémologique est une réflexion critique

concernant la démarche intellectuelle et les méthodes de tous ceux qui s'intéressent à l'activité de traduction.

Les questions sont de deux sortes : dans quelle mesure la traductologie peut-elle être une discipline autonome ? Que peut être et que doit être une discipline de la traduction ? Il est difficile de répondre à ces questions parce qu'il y a peu d'ouvrages qui abordent directement la réflexion épistémologique.

Considérer la traductologie comme une discipline, c'est déterminer les caractéristiques communes qu'elle partage avec les autres disciplines mais aussi les spécificités qui la

distinguent des disciplines apparentées. Or, entre les publications théoriques concernant les problèmes de traduction et les études de cas empiriques, on constate que l'appellation « traductologie » recouvre des conceptions et des pratiques très diversifiées, et que cette diversité n'est pas sans incidence sur l'identification de l'objet d'étude ni sur les méthodes de travail.

Il est utile, par conséquent, d'aborder la traductologie d'abord au sein d'une épistémologie générale, car cela permet de la situer parmi les autres disciplines, avant d'envisager une épistémologie qui lui est spécifique.

1. ÉPISTÉMOLOGIE GÉNÉRALE

La traductologie est traditionnellement classée parmi les sciences humaines et elle est souvent considérée comme une science du langage. Il existe pourtant des études qui recherchent des principes généraux applicables à tous les types de textes, voire des « théorèmes pour la traduction » (Ladmiral 1994). Certaines études empruntent même leurs postulats et leurs méthodes à la neurologie, et veulent rattacher la traduction aux sciences naturelles en centrant la recherche sur le sujet humain.

De fait, l'interdisciplinarité de la traductologie a été maintes fois affirmée et démontrée (Gile 2005 : 258). Aussi, la situer parmi les sciences humaines ou bien parmi les sciences naturelles est un choix qui implique des conséquences aussi bien au niveau des objectifs poursuivis que des méthodes employées. En tant que « science de l'homme », la traductologie doit prendre en considération des facteurs extérieurs qui ne relèvent pas proprement de l'objet concret et limité de la traduction, en tant que produit (le texte). Elle doit toujours tenir compte du contexte, c'est-à-dire des phénomènes historiques, sociaux, psychologiques et politiques qui déterminent l'activité de traduction. De ce point de vue, il existe une socio-traductologie et une psycho-traductologie sous-jacentes à toute étude sur la traduction.

Mais certaines études traductologiques procèdent également par formalisation et modélisation des données, en utilisant des formules d'équivalence et parfois des modèles statistiques pour leur traitement. La traduction automatique n'a-t-elle pas été, dans les années 1950, à l'origine du traitement automatique du langage (TAL) ? Tous les logiciels de traduction assistée par ordinateur ne sont-ils pas la preuve de la « scientificité » de la traduction ? Aucun autre domaine des sciences du langage n'est aussi avancé dans l'automatisation que la traduction. Il suffit de parcourir la liste des outils informatiques disponibles sur le marché pour se convaincre de la volonté des chercheurs d'introduire la rigueur des mathématiques et de la logique dans la discipline traductologique.

Il y aurait ainsi une *traductologie interne* qui ne s'intéresserait qu'au processus de la traduction et une *traductologie externe* qui s'intéresserait à la traduction en tant que produit des facteurs politiques, historiques, sociologiques ou autres. Mais dans les deux cas, il s'agit d'une traductologie ouverte aux influences et aux acquis des sciences humaines et sociales. Ce sont là les lignes de force et de démarcation de la discipline.

Une discipline aux directions multiples

La traductologie est d'essence interdisciplinaire parce qu'elle cherche à appréhender la globalité du phénomène traductionnel. Il n'est pas étonnant qu'elle ait besoin de nombreux moyens d'investigation empruntés à d'autres disciplines pour embrasser la totalité de son objet protéiforme et pourtant spécifique.

Sa spécificité réside dans son empirisme : l'homme a de tout temps pratiqué la traduction, mais il ne l'a pas toujours théorisée. Il a également traduit dans des proportions sans commune mesure avec sa réflexion sur la traduction. Il s'ensuit que la traductologie est aujourd'hui fondée avant tout sur l'empirisme, c'est-à-dire sur la pratique traductionnelle et sur l'observation des faits de traduction. Elle a acquis son autonomie en s'intéressant d'abord aux phénomènes traductionnels tels qu'on peut les observer à travers des textes traduits, des corpus et des productions attestées (Touy 1995). Il faut ici replacer dans leur contexte historique et didactique les approches prescriptives de la traduction qui visaient à soumettre les traducteurs à telle ou telle norme ou règle préétablie. Elles sont datées et largement dépassées.

En tant que discipline empirique et descriptive, la traductologie tente d'identifier, à partir de l'observation, des principes et des phénomènes récurrents dans l'activité de traduction. L'ensemble organisé des principes et des phénomènes ainsi identifiés forme une théorie. La théorie du « sens-texte » de l'École de Paris (D. Seleskovitch) en est une illustration.

Comme pour toute discipline empirique, l'élaboration d'un cadre théorique propre à la traductologie passe par trois étapes : l'observation, l'hypothèse et la vérification.

- 1) L'observation consiste dans l'examen détaillé des faits de traduction. Elle est en partie construite et orientée, parce qu'elle est soumise à la perception de l'observateur. Certaines composantes de l'observation traductologique ne sont pas négligeables : la compétence linguistique préalable, le degré de culture du sujet, les contraintes institutionnelles, etc. Pour ne pas ajouter à la complexité de cette étape, il serait plus judicieux que l'observateur n'exerce pas son observation sur ses propres traductions afin de séparer méthodologiquement le sujet observateur de l'objet observé.
- 2) L'hypothèse consiste à proposer un principe ou une règle explicative à partir de la somme d'observations réalisées. Elle procède d'un raisonnement par induction qui va du particulier (l'étude de cas) au général (la traduction dans son ensemble). Du point de vue logique, l'induction présente certes quelques difficultés, mais elle est la seule modalité qui permette de passer d'un grand nombre d'observations à un principe général. Toujours est-il que l'hypothèse ainsi posée par le traductologue nécessite parfois le recours à l'expérimentation pour la vérifier.
- 3) La vérification permet de confirmer l'hypothèse : si celle-ci n'est pas infirmée, elle peut prétendre au statut de règle ou de loi. Mais la vérification nécessite des allers-retours incessants entre la théorie et la pratique traductionnelle. C'est le propre de la méthode empirico-déductive.

On a pu observer au cours du XX^e siècle un excès d'abstraction et de théorisation qui a rendu parfois les traducteurs de terrain méfiants à l'égard de la traductologie. Or, l'élaboration scientifique d'une théorie est conditionnée par le respect de certaines procédures. Pour être utile et admise par les praticiens, l'étude traductologique doit répondre à certains principes :

- 1) Principe de cohérence : elle ne doit pas présenter de contradiction interne.
- 2) Principe d'exhaustivité : elle doit rendre compte du plus grand nombre de faits de traduction, en proposant le maximum d'exemples pertinents.
- 3) Principe de simplicité : elle doit utiliser le moins possible d'axiomes et de concepts.
- 4) Principe de prédictibilité : elle doit permettre de prévoir la validité d'une traduction nouvelle ou d'autres solutions que celles proposées.

Qu'est-ce que la traductologie ?

Le mot « traductologie » désigne littéralement la science (*logos*) de la traduction (*tracto*). Garnier (1985 : 13) attire l'attention sur la question de la dénomination : « les dénominations globales que l'on donne aux études dont l'objet est la traduction sont variables : outre théorie [de la traduction], on rencontre également science de la traduction ou encore traductologie ».

Il est peut-être utile de préciser que « science de la traduction » est l'équivalent communément admis de l'anglais « Translation Studies » qui désigne le vaste domaine des études sur la traduction dans le monde anglo-saxon. Ainsi, Bassnett (1980 : 2) estime, dans le prolongement des propositions d'André Lefevere, que la traductologie (Translation Studies) est l'étude de la production et de la description des traductions.

En réalité, la traductologie est la discipline qui étudie à la fois la théorie et la pratique de la traduction sous toutes ses formes, verbales et non verbales. Si l'on se donne pour objet d'étude les diverses manifestations de la traduction, il convient d'étudier tout autant les aspects proprement traductionnels que ceux non traductionnels, extra-traductionnels, para-traductionnels et méta-traductionnels : « La définition du statut de la traductologie devrait donc montrer comment cette science nouvelle, après avoir dépassé ce réseau de dépendances, trouvera son autonomie et sa spécificité » (Garnier 1985 : 28).

Aussi, l'objet de la traductologie est bien la traduction dans toutes ses manifestations. Qu'il s'agisse de traduction orale ou écrite, générale ou spécialisée, le traductologue réfléchit sur toutes les formes d'intervention du traducteur. Même si elle a été envisagée jusqu'ici comme une branche de la traductologie, la « théorie de la traduction » se confond en réalité avec la pratique du traducteur.

Ces principes relèvent d'une épistémologie générale et sont en grande partie applicables à la traductologie. Mais la traduction possède des particularités qui appellent également une épistémologie spécifique.

L'étape de vérification des hypothèses évoquée précédemment revêt un caractère particulier en traductologie. En effet, elle ne se conçoit pas nécessairement en termes d'expérimentation (répéter la même expérience dans divers contextes), mais elle prend plutôt la forme de l'exemplification (donner plusieurs exemples pour un même phénomène). Il convient de noter, cependant, que l'exemple n'a pas une valeur de preuve ; il a la fonction de test de validité. En d'autres termes, l'exemple choisi ne sert pas à dire comment il faut traduire (approche normative) mais à vérifier si la traduction envisagée est valide ou non.

L'exemplification paraît donc problématique parce qu'elle implique un choix : comment choisir et construire des exemples ? On sait que les exemples doivent être attestés (traductions publiées, enregistrements professionnels, etc.), mais où trouver ces faits de traduction attestés et comment construire les « corpus » d'étude des traductions ? En réalité, tout dépend de l'objectif que l'on se donne pour l'étude.

Autre question problématique : sur quels critères peut-on juger que telle traduction est acceptable ou non ? La question de la critique et de l'évaluation de la qualité des traductions est complexe et elle a donné lieu à de nombreuses études (House 1997).

En tout état de cause, l'acceptabilité d'une traduction est fondée à la fois sur le jugement des sujets traducteurs et sur l'application d'un ensemble de principes qui font partie de l'univers de référence de ces sujets et qu'il appartient au traductologue d'identifier et de décrire.

S'il est acquis aujourd'hui que l'étude traductologique est de nature descriptive et non pas prescriptive, cela ne signifie pas que l'activité de traduction telle qu'elle s'exerce n'est pas soumise à des règles et à des

normes. Celles-ci peuvent être consciemment respectées ou inconsciemment intériorisées, mais elles existent toujours en fonction des

contextes et des finalités de la traduction. D'où l'intérêt d'une réflexion épistémologique propre à la discipline traductologique.

2. ÉPISTÉMOLOGIE DE LA DISCIPLINE

La spécificité et l'autonomie de la traductologie ont été âprement débattues tout au long de la seconde moitié du XX^e. Pergnier (1978 : 5), par exemple, critique les approches existantes : « Ceux qui prétendent fonder une science de la traduction ne font rien d'autre la plupart du temps que d'étudier la traduction du point de vue d'une science plus vaste et comme application de cette science. » Et l'auteur de conclure qu'« aucune science de la traduction n'a, à ce jour, développé des méthodes et un objet spécifique ». Et pour cause, cet objet est, selon lui, « implicitement considéré comme donné par une sorte de définition tautologique », de sorte que l'étude de la traduction se situe toujours « au point d'interférence du champ d'application de plusieurs disciplines ».

Pour Pergnier (1978 : 7), même les travaux les plus importants, comme ceux de Vinay et Darbelnet, Mounin, Catford, « sont en réalité bien plus des théories de la langue appliquées à la compréhension des difficultés inhérentes à tout acte de traduction que des "prolégomènes à une science de la traduction" ».

Steiner (1975 : 74-75) s'est justement intéressé à la mise au point de ces « prolégomènes ». Son livre *After Babel* est une contribution majeure à la réflexion sur l'importance et le rôle de la traduction tout au long de l'histoire. Cette histoire de la traduction est analysée en termes de systèmes : monadistes, dualistes, triadiques et, enfin, quadripartite. Dans cette perspective, Steiner se fait le promoteur d'une déontologie de la traduction intégrant une rigueur épistémologique qui passe par une révision de la terminologie utilisée par les traductologues.

L'originalité du parcours herméneutique proposé dans son ouvrage se distingue nettement de l'ensemble des publications théoriques sur la traduction : il est clair que

Steiner fait partie de la liste très brève de ceux qui ont dit quelque chose de fondamental et de novateur sur la traduction.

Dans le sillage de Steiner, il faut insister sur un point méconnu : traduire, c'est déjà faire de la traductologie. Parfois consciemment mais bien souvent inconsciemment. L'activité de traduction suppose, en effet, une conscience traductologique minimale. Même dans le cas d'un apprentissage « sur le tas », l'expérience montre qu'il existe une réflexion traductologique latente qui préside au travail de l'apprenti traducteur. Cette réflexion n'est pas toujours bien conceptualisée mais elle existe. L'exemple des traducteurs compétents qui n'ont jamais suivi le moindre enseignement de traduction le montre assez.

Cette spécificité explique la communauté d'intérêt des études traductologiques et des sciences cognitives. Dans les deux cas, l'objet de l'étude (la traduction) et le moyen pour la réaliser (le traducteur) se confondent. Malgré la multiplication des outils d'aide à la traduction, le sujet traduisant demeure un artisan du langage.

Cette situation inédite a des implications pratiques : pour décrire sa propre activité, le traducteur doit s'appuyer sur le raisonnement logique, à partir de postulats et de règles. D'où l'importance d'une réflexion épistémologique et méthodologique rigoureuse. C'est le premier fondement d'une autonomie disciplinaire de la traductologie.

Cela ne signifie nullement que la traductologie est amenée à cesser tout rapport avec les autres disciplines, afin d'affirmer et de préserver son autonomie. La diversité des situations et des pratiques montre la richesse indéniable des approches interdisciplinaires, mais il est

indispensable d'apporter quelques précisions sur ce type d'approche.

Lorsque les acquis des recherches traductologiques sont mis au service d'autres disciplines, l'autonomie de la discipline est d'autant plus forte, puisqu'on est dans le domaine de la traductologie appliquée. C'est le cas, par exemple, de l'apport de la traductologie à l'apprentissage des langues, aux politiques linguistiques, à la littérature comparée ou encore à l'étude des troubles du langage.

Mais lorsque la traductologie utilise les acquis des autres disciplines, elle ne doit pas pour autant être assimilée à une branche de ces disciplines.

Envisager la traduction comme un fait neuronal, psychique ou encore comme un phénomène sociétal devrait, en toute rigueur, aboutir à une « neuro-traductologie », « psycho-traductologie », « socio-traductologie », etc., en particulier si le mouvement des études dans ces domaines est soutenu et suffisamment conceptualisé pour donner lieu à un véritable courant traductologique.

On voit ainsi à quel point les approches de la traduction sont variées et les orientations parfois éloignées. C'est pourquoi, il convient de rappeler ce qui fait proprement la spécificité du fait traductionnel.

L'objet de la traductologie

La traductologie a pour objet la traduction envisagée en elle-même (processus) et pour elle-même (produit). Par « traduction », il faut donc comprendre la suite ordonnée d'opérations ayant un tenant (le texte de départ, texte source ou texte à traduire), un aboutissant (le texte d'arrivée, texte cible, texte traduit), et un acteur central (le traducteur, adaptateur, médiateur).

Décrire le produit d'une traduction, c'est démontrer les éléments qui le composent, mais auxquels il ne se réduit pas. Analyser le processus traductionnel revient à mettre en évidence les diverses manières de procéder et d'organiser ces éléments.

Mais la diversité des configurations professionnelles tend à rendre ces opérations plus complexes qu'il n'y paraît. La traduction est, en effet, prise dans un faisceau d'intérêts, d'intentions, de contraintes, d'instructions, d'attentes, de fonctions et de technologies, qui dépassent largement le cadre des questions purement traductologiques.

Pour la cohérence et l'unité de la discipline, il faut distinguer quatre éléments d'étude traductologique qui ne sauraient être confondus : l'objet à traduire (la commande), l'objet traduit (le produit), le sujet traducteur (le producteur) et l'opération de traduction (le processus). Dans l'analyse, on articulera ces éléments de la manière suivante : la traductologie est la discipline qui analyse, décrit et théorise la relation entre ces éléments.

En théorie, plusieurs configurations d'étude sont envisageables, qui recouvrent les divers types de relations entre éléments (dans les deux sens) :

- 1) commande <---> produit ; commande <---> producteur ; commande <---> processus.
- 2) produit <---> producteur ; produit <---> processus.
- 3) producteur <---> processus.

Compte tenu de ces multiples configurations bidirectionnelles et évolutives, la démarche du traductologue consiste d'une part à rechercher un ensemble de critères qui fondent l'unité de l'activité de traduction, d'autre part à envisager les multiples produits de la traduction dans leur diversité.

L'objet à traduire

L'objet à traduire est communément désigné dans la littérature traductologique par « texte de départ » ou « texte source » ou encore « texte original ».

Nonobstant les nombreux débats sur la terminologie, le texte donné à traduire désigne l'objet initial destiné à la traduction, c'est-à-dire la commande et la matière première sur laquelle travaille le traducteur.

Situation de la traductologie : délimitation du champ

Cette commande peut revêtir des formes diverses et variées : texte écrit, article de presse, roman, publicité, site web, etc. Mais elle est généralement envisagée en termes de spécificités linguistiques et stylistiques, rarement dans un cadre polysémiotique. Cela s'explique essentiellement par le fait que le volume des « textes » demeure prédominant dans la pratique, en comparaison avec les autres supports de traduction.

L'objet destiné à la traduction subit des traitements successifs, suivant des modes d'interprétation individuels et parfois collectifs pour aboutir au produit final. Certes, il existe des règles d'analyse pour comprendre le texte de départ, mais les règles de conversion pour produire le texte d'arrivée ne sont pas toujours normées ni uniformes ; elles dépendent de la compétence, de la personnalité et des contraintes propres à chaque traducteur. Ainsi, l'objet à traduire est conçu comme une construction perceptive unique, qui emploie des règles pouvant être combinées et itérées différemment selon les individus. Cette idée de l'objet comme construction modulée et dynamique permet de produire un grand nombre de traductions différentes et néanmoins acceptables.

L'objet traduit

L'objet traduit, communément désigné dans la littérature traductologique comme « texte d'arrivée » ou « texte cible », désigne le produit fini ou le résultat de l'activité de traduction.

Dans bon nombre de travaux, il est envisagé comme une virtualité, un objectif à atteindre, un texte à venir. Mais en réalité, le volume des textes traduits dans la plupart des couples de langues est tel aujourd'hui que la spéculation devient inutile. Au lieu d'envisager abstraitement ce « texte cible », il est plus rentable scientifiquement et concrètement de se concentrer sur l'étude des corpus de textes déjà traduits et publiés pour en déceler les principes et les outils. Il est possible ainsi d'avoir accès à un volume considérable de données et de matériaux concernant le résultat concret de la traduction.

En théorie, le texte traduit (ou texte d'arrivée) s'oppose au texte à traduire (ou texte de départ) comme l'actualisation individuelle et personnelle (par la traduction) d'un objet générique et impersonnel (la commande soumise à la traduction).

En pratique, le texte traduit est un produit individuel prenant la forme d'un essai de compréhension et de reformulation entre deux langues qu'il est possible de décrire et de comparer à d'autres essais de traduction. La notion d'« essai », au sens fort du mot, est importante ici parce qu'elle permet d'observer des variations individuelles dans la traduction des mêmes textes.

Le sujet traducteur

Le traducteur a été considéré tour à tour comme un « traducteur » chargé de la simple transposition des mots d'une langue à l'autre, comme un « adaptateur » ayant la responsabilité de satisfaire les attentes du public visé, comme un « médiateur » qui se place à mi-chemin entre deux cultures ou deux mondes pour les rapprocher, comme un « communicateur » enfin, chargé de faciliter le dialogue entre individus ou communautés éloignées.

Dans tous les cas, le traducteur apparaît comme un « percepteur » sur deux plans : d'une part, pour traduire la perception du public de départ, et d'autre part, pour traduire la perception du public d'arrivée. Ces perceptions reflètent la connaissance qu'un traducteur donné possède de ses langues et cultures de travail, car sa traduction est inconsciemment fondée sur ses habitudes linguistiques. Nous traduisons avant tout en fonction du lexique et des catégorisations disponibles dans notre langue, et il nous est quasiment impossible de traduire avec une impartialité absolue, parce que nous sommes contraints à certains modes d'interprétation, alors même que nous nous croyons libres de traduire à notre guise.

Mais le traducteur se trouve toujours au cœur du système : il est tout à la fois « interprétant » du texte de départ, le « sélectionneur » du sens à traduire, le « gestionnaire » des modules de traduction, le « décideur » de l'objectif et de la finalité,

le « producteur » de la version traduite, le premier « récepteur » de la traduction, parfois même son premier « consommateur » et son « diffuseur » auprès du public cible.

Le processus de traduction

Les sciences cognitives montrent que l'agent humain (le traducteur) a un rôle central dans le processus de traduction mais qu'il ne maîtrise pas totalement ce processus. Le fait

d'envisager la traduction comme résultat de processus psychiques et mentaux complexes, qui nous échappent en partie conduit à revoir la représentation interprétative des textes et la place du traducteur dans ces processus. L'enjeu est de mettre en relation l'activité de traduction avec des phénomènes déterminants tels que la perception, la compréhension ou la mémorisation.

Les recherches consacrées à l'étude des genres et des types de textes ont permis de définir plusieurs modes de traduction en fonction de la nature du texte à traduire. Mais d'autres études ont pu montrer que la description de l'objet traductionnel reste incomplète, si l'on ne prend pas en compte le lien entre l'activité de traduction et l'activité cérébrale et émotionnelle du sujet traduisant.

Les processus mentaux liés à cette activité sont modulaires, comme l'ensemble des processus cognitifs. « Modulaires » signifie qu'ils sont décomposables en systèmes spécialisés (ou modules), notamment selon l'objet à traduire et selon la fonction de la traduction. Chaque type de traduction obéit à des principes spécifiques de représentation et de traitement des informations. Dès lors, réfléchir sur l'acte de traduire revient à décrire ces « modules » en identifiant leurs caractéristiques communes, leurs spécificités individuelles et leurs interactions dans divers contextes.

Voilà donc les enjeux qui se présentent à la traductologie en ce début de XXI^e siècle. En se donnant pour objet englobant le processus de traduction, elle s'efforce de dégager les tenants et les aboutissants de l'activité de communication inter-langues, c'est-à-dire qu'elle occupe l'espace qui sépare le point de départ (le texte à traduire) du point d'arrivée (le texte traduit). Elle tente d'identifier et de décrire l'ensemble des relations, principes, règles et procédés qui caractérisent chaque traduction individuellement et comparativement. Les deux démarches sont complémentaires même si la première tire la traductologie du côté des sciences de la nature et la seconde, du côté des sciences humaines.

Qu'est-ce que « traduire » ?

Le verbe *traduire* est introduit en français au XVI^e siècle : « C'est en 1539 que l'humaniste, lexicographe et traducteur Robert Estienne a lancé le vocable "traduire" ; l'année suivante, Étienne Dolet enchaînait sur "traduction" et "traducteur" » (Cary 1963 : 6).

Comme l'explique Larose (1989 : 3), le verbe *traduire* trouve son origine dans un « très vieux verbe latin irrégulier dont les formes à l'infinifitif présent étaient *transferre*, et au participe passé, *translatus* ». Le mot *interpre*, quant à lui, désignait le traducteur en latin courant, comme jadis *drogman* en italien (*drogomanno*). Ce dernier mot provient de l'arabe *turjumân*, issu lui-même de l'assyrien *ragamou*. Molière l'emploiera plus tard sous la forme *truchement*.

La difficulté de donner une définition unique de l'acte de traduire tient à la multiplicité de ses formes et de ses domaines d'application. Le mot « traduction » – ainsi que les autres mots de la même famille – renvoient à des réalités distinctes et évolutives, comme par exemple le fait de traduire de l'écrit ou de l'oral, vers une seule ou plusieurs langues, à partir d'un support papier ou électronique, seul ou avec l'aide de la machine, de façon ponctuelle ou régulière, pour le plaisir ou avec un objectif précis, etc. Dans chaque cas, le mot « traduction » désigne une conception particulière et une pratique spécifique : traduction simultanée d'un discours, sous-titrage d'une pièce de théâtre filmée, adaptation d'un site Web ou encore veille multilingue sur un sujet d'actualité.